

COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES (CTP) CONSEIL PLÉNIER 2012 DÉCLARATION COMMUNE DES PRÉSIDENTS

Nous, les Présidents des régions françaises d'Aquitaine, du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, ceux des Communautés Autonomes espagnoles d'Aragon, de la Catalogne, du Pays Basque et de la Navarre, et le Ministre des affaires étrangères de la Principauté d'Andorre, réunis à Pampelune le 15 novembre 2012, dans le cadre du Conseil Plénier de la Communauté de Travail des Pyrénées, adoptons la **DÉCLARATION COMMUNE** suivante :

1.

Nous nous félicitons de la création de la Communauté de Travail des Pyrénées en commémorant la Déclaration Finale de la Conférence des Régions Pyrénéennes, tenue à Jaca et à Oloron Sainte-Marie, en juin 1982, à l'origine de l'organisme interrégional de coopération transfrontalière, constitué officiellement à travers la signature du Protocole de Bordeaux de 1983.

Trente années se sont écoulées, et nous pouvons affirmer aujourd'hui que l'expérience acquise par la Communauté de Travail des Pyrénées en matière de coopération transfrontalière, confortée par la détermination de ses membres, fonde une vraie capacité pour continuer de conduire avec succès cette coopération dans le futur. Les temps où la frontière était utilisée comme barrière d'éloignement et pour marquer des différences entre ceux qui vivent des deux côtés des montagnes appartiennent définitivement au passé.

2.

Nous souhaitons valoriser la contribution de la Communauté de Travail des Pyrénées, depuis sa création, à la promotion des actions visant à l'intégration transfrontalière, à l'encouragement des échanges, à l'identification de problèmes communs, et à la recherche de solutions partagées. Au titre de ces efforts, il faut souligner l'importance de la création du Consorcio de la CTP, en 2005, une entité avec une personnalité juridique propre qui a permis à la CTP de porter des projets et d'être désignée en tant qu'Autorité de Gestion du Programme Transfrontalier Espagne - France - Andorre pour la période 2007 - 2013.

3.

Nous annonçons officiellement l'intégration de l'Andorre dans le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées. Son adhésion au Traité de Bayonne, ratifiée par l'Assemblée Nationale et le Sénat de la République Française, et par le Congrès des Députés de l'État espagnol, permet maintenant l'incorporation de l'Organisme Andorran de Coopération Transfrontalière au Consorcio en tant que membre de plein droit du Consorcio, permettant ainsi au Consorcio d'assurer une représentativité de l'ensemble des autorités régionales de la zone frontalière. Pour cela, nous souhaitons la bienvenue à l'Organisme Andorran de Coopération Transfrontalière comme huitième membre du Consorcio de la CTP.

4.

Nous réaffirmons la volonté de la CTP de poursuivre son ambition d'être un véritable espace interrégional européen, symbolisant la solidarité entre territoires. Ses membres ont cultivé depuis toujours l'esprit d'entre-aide entre les habitants de la montagne et ceux des plaines, les habitants de la ville et ceux de la campagne, les habitants de la côte et ceux des zones intérieures, entre tous les habitants qui ressentent l'existence d'une frontière.

La construction européenne se trouve dans une étape charnière. En ce sens les Régions, les Communautés Autonomes et l'Andorre peuvent jouer un rôle important dans la consolidation des avancées de l'Europe, de façon équilibrée sur l'ensemble de nos territoires frontaliers.

Nous sommes conscients de la difficulté de la situation actuelle en raison de la crise et de la récession économique que nous traversons. C'est pourquoi les actions pour le développement et l'emploi exigent aussi bien de la responsabilisation au plus haut niveau politique que la mobilisation de la totalité des acteurs potentiels. Aussi, nous adhérons à la proposition de la Commission européenne qui considère que le principe de partenariat constitue un facteur clé pour la réussite de la Stratégie Europe 2020 et pour la mise en œuvre de façon efficace de la Politique de Cohésion.

La CTP s'engage à établir une collaboration étroite entre les autorités publiques au niveau régional et local, ainsi qu'avec les agents économiques et sociaux durant tout le processus de mise en œuvre des politiques transfrontalières sur l'espace interrégional qu'elle représente.

En ce sens, la Communauté de Travail des Pyrénées entend se présenter comme un instrument adéquat et nécessaire pour adapter les orientations stratégiques de l'Union Européenne aux défis régionaux et, par conséquent, pour augmenter l'efficacité des politiques économiques, sociales et environnementales transfrontalières à travers des stratégies communes en faveur du développement territorial durable.

5.

La CTP accueille favorablement la volonté de la Commission Européenne de maintenir des moyens importants pour la politique régionale européenne. Les fonds communautaires sont nécessaires pour donner une impulsion forte aux projets menés par les autorités locales et régionales. Nous souhaitons que la réalité territoriale de la Communauté de Travail des Pyrénées et notamment les besoins et initiatives des régions frontalières, montagneuses et littorales comme les nôtres, soient déclinées au niveau des deux Etats dans l'élaboration de leur accord de partenariat et contrat d'association avec la commission européenne.

Par ailleurs, nous saluons l'effort réalisé par la Commission Européenne dans le but de simplifier les procédures d'application, de gestion et de supervision des Fonds Structurels.

Enfin, nous sommes convaincus que la Communauté de Travail des Pyrénées représente une bonne pratique de Gouvernance multi-niveaux européenne, raison pour laquelle nous devons continuer à jouer un rôle important et à gagner en visibilité au sein de la Politique de Cohésion communautaire.

6.

Actuellement, gestionnaire d'un programme opérationnel, le Consorcio de la CTP souhaite continuer à assumer cette responsabilité pour la prochaine période 2014 - 2020. Pour cela, nous présenterons prochainement notre candidature pour être l'Autorité de Gestion du prochain Programme Opérationnel de Coopération Territoriale Espagne - France - Andorre (POCTEFA 2014 - 2020).

En tant qu'organisme européen de coopération, nous nous engageons à continuer à travailler en lien avec les autres organismes et territoires européens impliqués dans ces défis, tels que les Eurorégions ou les Groupements Européens de Coopération Territoriale.

7.

Conscients des défis présentés par la crise économique et financière pour l'avenir de nos régions, nous défendons le choix de parier sur des réseaux transeuropéens de transports, de télécommunications et d'énergies efficaces qui se constituent en véritable colonne vertébrale du territoire et qui contribuent à consolider le marché unique européen.

Une Communauté de Travail des Pyrénées intégrée exige des politiques de transport qui favorisent la cohésion des territoires frontaliers et permettent une meilleure intégration des vallées les moins accessibles du massif pyrénéen grâce à un réseau d'infrastructures adéquat.

Un réseau qui doit avoir différentes connections et corridors, tant routiers que ferroviaires à travers les territoires qui intègrent la CTP, tel que présenté dans le schéma des infrastructures de transport approuvé en 2000 par la CTP et toujours en vigueur. Chacun avec ses spécificités, son caractère local ou transnational et sa priorité pour le transport de voyageurs ou de marchandises.

Nous demandons à la Commission Européenne, à la France et à l'Espagne de continuer à travailler ensemble pour aboutir à une décision en faveur du schéma des infrastructures de transport qui reflète les priorités de la CTP. En ce sens, nous prenons en compte la déclaration conjointe émise à l'issue du XXIIème sommet franco-espagnol du 10 octobre 2012 ainsi que les déclarations des sommets précédents des Présidents de la CTP.

De même, nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre des stratégies communes pour que nos économies s'adaptent aux défis du changement climatique qui nous affecte déjà.

8.

Tout ce qui précède reflète l'engagement des Présidents à continuer à travailler pour renforcer la coopération entre nos gouvernements et à appuyer l'intervention de la Communauté de Travail des Pyrénées dans les prochaines années pour contribuer au développement de nos territoires.

**Pour l'Organisme Andorran
de Coopération Transfrontalière**
M. Gilbert Saboya Sunyé

**Pour le Conseil Régional Languedoc-
Roussillon**
M. Marcel Mateu

Pour le Gouvernement d'Aragon
Mme. Luisa Fernanda Rudi Ubeda

Pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées
M. Marc Carballido

Pour le Gouvernement de Catalogne
M. Germà Gordó

Pour le Gouvernement de Navarre
Mme Yolanda Barcina

Pour le Gouvernement du Pays Basque
M. Guillermo Echenique

Pour le Conseil Régional d' Aquitania
M. François Maitia